



## BANQUES INFOS RECOURS

Avenue André Dulin

Lombaze

17320 Marennes

Tel :06 22 71 04 87

Mail : [contact@banques-infos-recours.fr](mailto:contact@banques-infos-recours.fr)

Lundi 10 décembre2018

Mesdames, Messieurs les députés

Objet : présentations problématiques bancaires

Mesdames et Messieurs les Députés

Objet : présentations problématiques bancaires

Le problème actuel est clairement identifié le pouvoir d'achat pour les particuliers, concernant les professionnels le symptôme est, hélas, le même

Sous-total	31		304,00
<b>Les Moyens de Paiement</b>			
<b>Prélèvements et TIP</b>			
Frais et commissions de fonctionnement de compte *	14		280,00
Sous-total	14		280,00
<b>Total Frais perçus</b>			<b>1 114,20</b>

Changement de lettre le 01/04/2017

12

Notre association, à audience nationale, représente tout citoyens, artisans, commerçant, TPE ,PME... Ayant connu ou connaissant des difficultés les banques sont systématiquement au cœur de ces problèmes de pouvoir d'achat (et d'investissement pour les professionnels), il y a également les huissiers, cabinets de recouvrements, professions pour lesquelles nous sommes régulièrement

sollicités.

Frais pour irrégularités et incidents			
Mise en opposition de moyens de paiement			
Chèque sans provision			
Rejet d'opération	4	54,00	
Commission d'intervention	33	320,00	
<b>Total frais pour irrégularités et incidents</b>		<b>374,00</b>	<b>0,80</b>
<b>Total Récapitulatif annuel des frais</b>		<b>931,31</b>	<b>0,80</b>

Ce document récapitulatif ne constitue pas une facture.

Notre constat est très alarmant, le nombre de dossiers en litige est exponentiel. Dans le secteur bancaire, les litiges explosent et entraînent des drames, nous apprenons ce jour que le crédit agricole allait dès le premier janvier prochain limiter les frais bancaires à 300 € par mois, soit juste, 3 600 € par an... ceci est inacceptable et représente le pouvoir d'achat, concernant les particuliers les frais bancaires représente bien souvent un mois de revenus.

A titre d'exemples la caisse régionale CRÉDIT AGRICOLE CHARENTE MARITIME DEUX SÈVRES à prélever sur les 31 326 comptes débiteurs au 31/12/2017 plus de 38 millions d'euros. À l'heure où vous souhaitez du pouvoir d'achat (ou d'investir pour le professionnel) il convient de regarder dans cette direction, ceci ne grève aucunement les finances publiques.

#### 4.1 - Opérations avec la clientèle - analyse par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	31/12/2017					Créances rattachées	Total	31/12/2016
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal			
Créances commerciales	10 567	264			10 831		10 831	15 534
Autres concours à la clientèle	568 563	930 666	3 377 256	4 516 062	9 392 547	28 951	9 421 498	9 143 431
Valeurs reçues en pension livrée								
Comptes ordinaires débiteurs	31 326				31 326	34	31 360	31 377
<b>Dépréciations</b>							-160 382	-182 208
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>9 303 307</b>	<b>9 008 134</b>

Parmi les créances sur la clientèle 1 867 744 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2017 contre 1 527 002 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Le montant des créances restructurées au 31 décembre 2017 s'élève à 40 095 milliers d'euros contre 24 310 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

### Note 31 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

(En milliers d'euros)	31/12/2017			31/12/2016		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	510	-134	376	478	-125	353
Sur opérations internes au crédit agricole	13 441	-15 530	-2 089	17 225	-13 747	3 478
Sur opérations avec la clientèle	38 326	-1 070	37 256	37 388	-971	36 417
Sur opérations sur titres						
Sur opérations de change	93		93	69		69
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan						
Sur prestations de services financiers (1)	104 394	-9 311	95 083	97 713	-7 827	89 886
Provision pour risques sur commissions	260	-213	47	468	-334	134
<b>TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS</b>	<b>157 024</b>	<b>-26 258</b>	<b>130 766</b>	<b>153 341</b>	<b>-23 004</b>	<b>130 337</b>

(1) dont prestations assurance-vie : 21 211 milliers d'euros.

Pour le crédit agricole de la région aquitaine, ce sont 70 millions d'euros

### Note 33 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017			31/12/2016		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	948	(252)	696	901	(138)	763
Sur opérations internes au crédit agricole	17 287	(41 182)	(23 895)	20 378	(35 270)	(14 892)
Sur opérations avec la clientèle	70 897	(595)	70 302	72 293	(1 180)	71 113
Sur opérations sur titres	-	-	-	-	-	-
Sur opérations de change	176	-	176	175	-	175
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	567	(5)	562	358	(6)	352
Sur prestations de services financiers (1)	160 002	(14 537)	145 465	160 720	(11 607)	149 113
Provision pour risques sur commissions	1 599	(1 757)	(158)	1 833	(1 482)	351
<b>TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS</b>	<b>251 476</b>	<b>(58 328)</b>	<b>193 148</b>	<b>256 658</b>	<b>(49 683)</b>	<b>206 975</b>

(1) dont prestations assurance-vie : 27 666 milliers d'euros.

## LES PROFESSIONNELS

Concernant les professionnels le constat est pire, à savoir aucune des mesures actuelles ne les protège, il est urgent de réellement y remédier.

Partenaire incontournable de la création de l'entreprise à sa fermeture, malheureusement le terme partenaire est très souvent inadéquat en effet, il n'y a qu'un seul moment où l'indépendant peut traiter d'égal à égal avec son banquier, c'est avant la signature du financement dans le cadre de la création, une fois le concours bancaire obtenu l'indépendant se retrouve tributaire du bon vouloir de son banquier pour nombre d'opérations (crédit de trésorerie, opérations en dépassement, etc...

Les prêts.

Les prêts sont essentiels pour la plupart des indépendants pour la création ainsi que le fonctionnement de la structure par des financements de trésorerie découverts contractualisés sont les principaux financements des indépendants. L'une des plus grandes difficultés est l'obtention de restructuration des financements en cours en cas de difficultés de l'entrepreneur pourtant bien souvent une simple remise à plat des financements peut suffire à sauver l'entreprise. Le second problème majeur se situe au niveau des garanties exigées par le partenaire bancaire, ces dernières sont très souvent excessives. Mais l'entrepreneur n'a aucun autre choix que de s'y soumettre (voir la problématique de la caution personnelle déjà mentionnée précédemment). Pour exemple, Nathalie dans le Tarn gérante d'un pressing avait besoin d'un prêt de 5 000 € pour faire face à une petite baisse d'activité. Refus de la banque, donc redressement et pour finir liquidation judiciaire. Autre

exemple, pas de crédit à la banque ni personnelle ni professionnel, un découvert autorisé mais un manque de trésorerie suite à la fermeture d'un autre magasin. Un prêt de 20 000 € aurait suffi pour rétablir la situation, car malheureusement le découvert est souvent dépassé et les frais engendrés sont plus importants en agios que le remboursement. Pas de solution, avec la banque donc cessation d'activité en juillet 2019.

Les frais.

Ces derniers sont une véritable hémorragie pour la trésorerie de bon nombre d'indépendants de la lettre d'information à 12 € de moyenne à la commission d'intervention à 8 €, ce sont des milliers d'euros qui s'évaporent du fonds de roulement financier des petites structures, il est très fréquent que l'ensemble de ces frais représente une fourchette de 2000 à 5 000 € annuellement pour beaucoup, cela représente une capacité de financement et de fonds de roulement en caisse qu'ils n'auraient pas besoin de se faire prêter en le payant une seconde fois ( frais de dossier et intérêts sur un prêt trésorerie ). Nous avons un dossier témoin pour un boulanger ayant supporté plus de 30.000€ de frais bancaire, frais qui auraient permis à cette personne de régler ses cotisations sociales. Il est important de préciser que les banques pratiquent une politique de frais sur découvert totalement illégal. Ces frais doivent légalement être intégrés au TEG (y compris pour le découvert qui reste un prêt consenti par la banque). Le TEG réel tourne alors à un taux allant de 40 à plus de 90% selon les cas. Ceci est illégal puisque largement au-delà du taux d'usure. Il existe pléthore de jurisprudence à cet effet, mais peu ont le courage ou même l'information nécessaire pour se retourner contre leurs banques. Pour information, les banques françaises ont encaissé 25 milliards d'euros de frais bancaire en 2017.

La rupture de concours.

Une fois que l'indépendant n'a plus de possibilité d'amener de nouvelles garanties, la banque bien souvent commence par supprimer le découvert (c'est, hélas, bien souvent le début de la fin) ! La suppression de ce dernier de façon unilatérale entraîne une avalanche de frais (principalement de rejets). Les conséquences, découlant de cette rupture de concours, entraînent une trésorerie asphyxiée. Les prêts prennent du retard jusqu'à la réception de la déchéance du terme avec fermeture du compte bancaire (véritable coup de grâce pour l'indépendant). Dès lors l'entrepreneur dispose de 60 jours pour changer de banque et solder ses prêts.

Finalités.

À ce moment-là, le dépôt de bilan devient inéluctable. La banque, à la suite, va actionner l'ensemble des garanties personnelles prises sur l'indépendant. Ce dernier se retrouvera à terme dans les chiffres des bénéficiaires des aides sociales et représentera un coût pour la collectivité.



Dans l'attente d'une réponse positive.

Vous souhaitant bonne réception,

Cordialement.

Président de BIR